

DEPARTEMENT  
des Côtes d'Armor



Qui a Bretagne sans Jugon a chape sans chaperon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 23 MAI 2024

L'an, deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

**PRESENTS** : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, Mme Mauricette DIRR, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD.

**POUVOIRS** : M. Jacky GILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HERVE  
Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN  
Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à Mme Servane GESRET  
M. Denis KEURMEUR a donné pouvoir à M. Eric MOISAN  
Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Christelle MEUNIER  
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

**Absents** : M. Thierry LEBOUCHER, M. Pierre AUVRET

**Secrétaire de séance** : M. Alexis POIDEVIN

**Date de la convocation et d'affichage** : 17 mai 2024

Objet de la Délibération  
n°2024-00366

| Nombre de Membres               |             |                                     |
|---------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal. | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 23                              | 23          | 21                                  |

#### - FINANCES :

##### - ACHAT DE TERRAINS RUE DE LANGOUHEDRE

Dans le cadre du projet d'aménagement du Petit Etang, il est nécessaire de prévoir des parkings rue de Langouhède. 2 propriétaires de terrains ont donné leur accord pour la vente de leurs terrains à la commune :

##### ➤ ACQUISITION TERRAIN RUE DE LANGOUHEDRE M. Roland LECLERC et Mme Monique LECLERC

Considérant l'accord de M. Roland LECLERC et Mme Monique LECLERC pour la vente de leur terrain cadastré A 270 (688 m<sup>2</sup>), le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir ce terrain au prix de 1 500 € net vendeur.

Le secrétaire de séance, M. Alexis POIDEVIN

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire, Eric MOISAN

